

Contexte politique

Les femmes et les hommes sont touchés par les conflits armés, en tant que victimes et en tant que personnes affectées par leurs conséquences économiques. Les femmes représentent une grande partie de la population civile et elles sont donc particulièrement affectées par les conflits, dans la mesure où leur exposition au risque d'abus sexuel à grande échelle, de traite, de déplacement et d'esclavage est plus élevée. Du fait de leur plus grande vulnérabilité sociale, les femmes et les filles sont souvent victimes de formes spécifiques de violences, dont les effets se font encore sentir après la fin de la guerre (grossesse non désirée consécutive à un viol, risques accrus de contracter des maladies sexuellement transmissibles, par exemple). La violence sexuelle dans les conflits armés est souvent une arme de guerre. Les femmes contribuent de manière significative à la paix et aux activités de reconstruction après les conflits armés et elles jouent un rôle important dans le règlement des conflits.

Le plan d'action sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'émancipation des femmes dans la coopération au développement (2010-2015)

- Souligne la nécessité d'offrir une protection à long terme aux femmes dans les conflits armés.
- Souligne l'importance de soutenir la participation des femmes au processus de paix et à la reconstruction après le conflit.
- Appelle à renforcer la participation politique des femmes.

Conseil de l'Union européenne: L'approche globale pour la mise en œuvre par l'UE des résolutions n°s 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations unies concernant les femmes, la paix et la sécurité

Évalue les progrès réalisés dans la protection et l'émancipation des femmes dans les situations de conflit et d'après-conflit grâce à des indicateurs spécifiques.

Le Parlement européen

- Rappelle l'importance d'intégrer l'égalité de genre dans toutes les phases des opérations de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)

(résolution du 10 mars 2010 sur la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité et la PSDC.

- Rappelle que les résolutions n°s 1325 (2000) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité couvrent la formation du personnel déployé.
- Réaffirme la nécessité de mettre en œuvre correctement la résolution [résolution du 25 novembre 2010 sur le 10^e anniversaire de la résolution n° 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité].
- Souligne la participation des femmes aux processus de paix et aux opérations militaires et civiles de maintien de la paix et les conséquences des conflits sur les femmes (résolution du 2 février 2012 sur la situation des femmes en période de guerre).

Objectifs stratégiques du programme d'action de Pékin et indicateurs de l'UE

- E.1.** Élargir la participation des femmes au règlement des conflits au niveau de la prise de décisions et protéger les femmes vivant dans les situations de conflit armé ou d'autres formes de conflit, ou sous occupation étrangère.
- E.2.** Réduire les dépenses militaires excessives et contrôler la disponibilité des armements.
- E.3.** Promouvoir des formes non violentes de règlement des conflits et réduire les violations des droits fondamentaux dans les situations de conflit.
- E.4.** Promouvoir la contribution des femmes au développement d'une culture favorisant la paix.
- E.5.** Fournir protection, assistance et formation aux réfugiées, aux autres femmes déplacées ayant besoin d'une protection internationale et aux femmes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.
- E.6.** Prêter assistance aux femmes des colonies et des territoires non autonomes.

Sous la présidence française du Conseil de l'UE en 2008, quatre indicateurs ont été proposés et approuvés pour contrôler la mise en œuvre de ces objectifs. Ces indicateurs mesurent la couverture diplomatique, le personnel de



défense et de maintien de la paix et le niveau des ressources humaines et financières consacrées à la compréhension et à l'émancipation des femmes dans les conflits armés. Le dernier indicateur mesure la proportion de femmes et d'hommes parmi les demandeurs et demandeuses d'asile.

La base de données «Les femmes et les hommes dans l'UE — Faits et chiffres», développée par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, fournit les données et informations les plus récentes et peut être consultée à l'adresse:

<http://eige.europa.eu/gender-statistics/women-and-men-in-the-eu-facts-and-figures>

Conclusions tirées des données de l'UE

Sous-représentation des femmes dans les secteurs diplomatiques et militaires

La majorité des rapports et données fournis par les États membres mettent en évidence une absence grave des femmes dans les missions diplomatiques, les délégations de l'UE, les opérations de maintien de la paix des Nations unies (ONU) et les instances décisionnelles au sein des services diplomatiques et militaires. En 2011, dans 21 États membres, parmi le personnel participant aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, 6 % seulement étaient des femmes et 7 États membres n'avaient pas de femmes participant à leurs opérations de maintien de la paix pour l'ONU.

Au total, 17 États membres ont transmis des informations sur le personnel participant à des missions relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Le pourcentage moyen de femmes parmi le personnel de mission n'était que de 2 %. Les données sexuées et collectées en 2012 sur le personnel de la PSDC effectuant des missions civiles ont révélé que les femmes ne représentent que 25 % de l'ensemble des effectifs. Parmi les 18 États membres

ayant fourni des informations sur le nombre de femmes chefs de mission diplomatique, la moyenne s'élevait à 17 %.

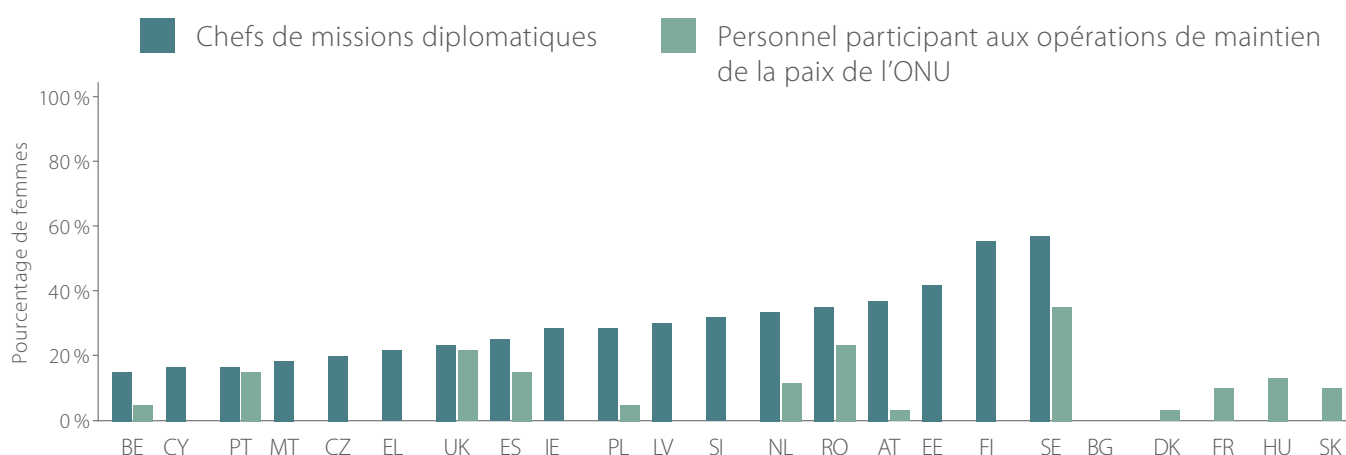
Formation inadéquate à l'égalité de genre dans les pays en conflit et les États fragiles

Dans le cadre de la promotion des résolutions n^{os} 1325 et 1820 du Conseil de sécurité de l'ONU, plusieurs présidences du Conseil de l'UE ont tenu compte de l'importance et de la nécessité d'une formation du personnel relevant de la PSDC. Les données disponibles les plus récentes, fournies en 2008/2009, sur le personnel diplomatique, civil et militaire employé par les États membres de l'UE et le personnel militaire et policier participant aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et aux missions relevant de la PSDC ont montré que la formation à l'égalité de genre n'était pas suffisamment mise en œuvre. Une formation spécifique à l'égalité de genre pour le personnel diplomatique n'existait que dans huit États membres, mais aucune information claire sur la proportion de femmes et d'hommes participant à ces formations n'était disponible.

Faible part de l'aide consacrée aux problèmes d'égalité de genre dans les États fragiles

En 2009 et au début de 2010, les États membres de l'UE ont dépensé quelque 200 millions d'euros pour des questions en rapport avec les femmes, la paix et la sécurité. Un milliard d'euros a été consacré à des questions globalement liées au genre. En ce qui concerne la contribution des institutions de l'UE, les délégations de l'UE ont contribué à hauteur de 165 millions d'euros au financement de projets ayant des effets directs sur les questions de genre et sur les droits des femmes. Près d'un tiers de ce montant a été consacré à des activités relatives à la mise en œuvre de la résolution n^o 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Les données ont révélé qu'environ 28 % des 67 millions d'euros dépensés au total pour la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration avaient trait à des activités visant spécifiquement les femmes.

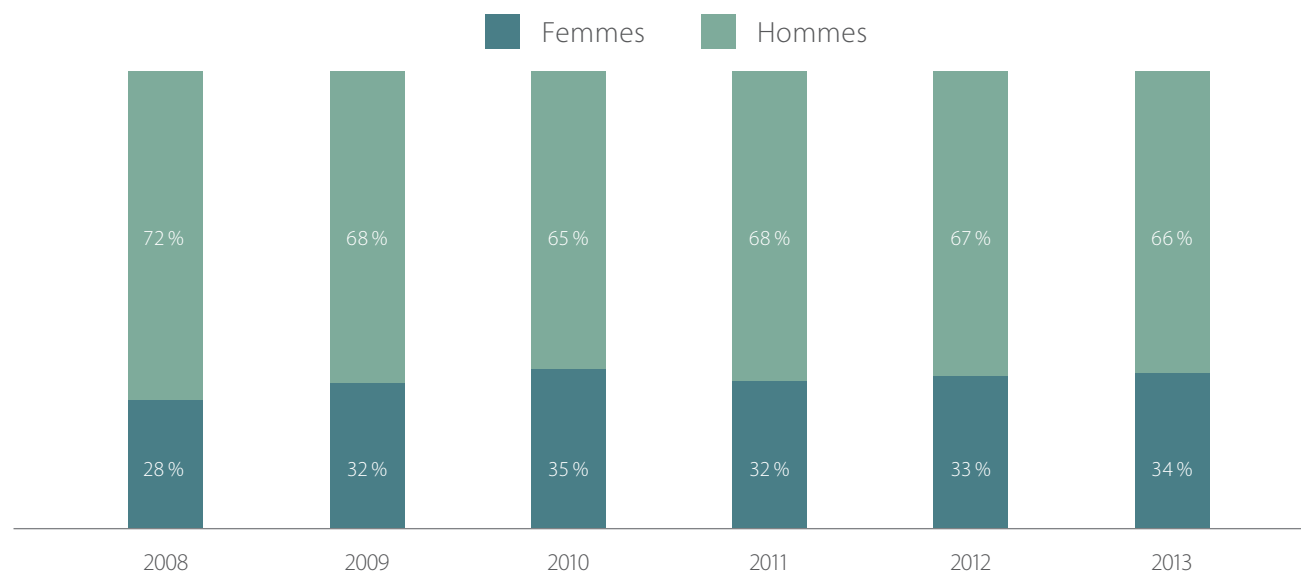
POURCENTAGE DE FEMMES PARMI LES CHEFS DE MISSIONS DIPLOMATIQUES ET LE PERSONNEL PARTICIPANT AUX MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DE L'ONU (2011)



Source: Conseil de l'UE, rapport sur les indicateurs de l'UE relatifs à l'approche globale pour la mise en œuvre par l'UE des résolutions n^{os} 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations unies concernant les femmes, la paix et la sécurité (2011).



POURCENTAGE DE FEMMES PARMI LES DEMANDEURS ET DEMANDEUSES D'ASILE DANS L'UE (2008-2013)



Source: Eurostat, Décisions sur les demandes et la réinstallation.

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) fournit des informations sur l'aide allouée à l'égalité de genre dans les États fragiles et touchés par des conflits pour la période 2007-2008. Le rapport *Aid in Support of Gender Equality in Fragile and Conflict-Affected States* [Appui à l'égalité de genre dans les États fragiles et touchés par des conflits] indique que près d'un tiers de l'aide des membres du CAD aux États fragiles définit l'égalité de genre comme l'objectif principal ou un objectif important. Or, 19 % seulement de l'aide fournie aux États fragiles par les institutions de l'UE portent sur l'égalité de genre. Seulement 20 % de l'aide allouée à la paix et à la sécurité comportent une dimension de genre et 38 % seulement des membres du CAD assortissent l'aide destinée à la gouvernance des États fragiles d'un objectif d'égalité de genre.

Hausse du nombre de femmes parmi les demandeurs et demandeuses d'asile

Selon Eurostat, entre 2008 et 2012, la proportion de femmes qui demandent le statut de réfugiée a augmenté

(de 28 % en 2008 à 34 % en 2013). Une hausse du nombre de nouvelles demandes d'asile introduites par des femmes (enregistrement de la première demande d'asile) a aussi été observée, passant de 30 % en 2008 à 35 % en 2012. En dépit de ces hausses, les hommes représentent toujours près des deux tiers des demandeurs et demandeuses d'asile dans l'Union européenne.

Le nombre de décisions relatives au statut de réfugié(e) a progressé en même temps que le nombre de demandeurs et demandeuses d'asile ayant introduit une demande. Entre 2008 et 2012, le nombre de décisions concernant les demandes introduites par des femmes a presque doublé (de 59 730 à 95 875). Proportionnellement, les décisions positives relatives aux demandes introduites par des femmes ont augmenté plus que les décisions positives concernant des demandes émanant d'hommes, bien que la proportion de femmes obtenant le statut de réfugiée ait baissé ces dernières années. Ainsi, en 2010, les femmes représentaient 40 % des décisions positives contre 34 % en 2012.

Initiatives utiles

Afin d'**accroître la participation des femmes dans les missions de maintien de la paix**, l'Autriche a détaché une personne spécialiste en genre dans une mission de maintien de la paix au Kosovo afin de conseiller le commandant et, depuis 2010, six fonctionnaires du ministère de la défense ont été formé(e)s pour servir de conseillers (conseillères) de terrain sur l'égalité de genre. En Belgique, l'inclusion de cet objectif dans le deuxième plan d'action national représente un progrès vers une représentation accrue des femmes dans les organisations internationales et les missions menées par les services diplomatiques et militaires belges.

La **promotion de la contribution des femmes** à une culture favorisant la paix a été encouragée par l'organisation en Croatie de la conférence régionale stratégique «Les femmes dans le processus de paix: Accès des femmes à la justice dans les pays en situation de post-conflit». Chypre a créé un Centre multiculturel pour les femmes afin de regrouper des femmes de toutes les communautés et de promouvoir l'égalité de genre, la réconciliation et la paix. La Finlande finance actuellement un projet de trois ans intitulé «Séminaire de haut niveau des Nations unies sur le genre et les processus de médiation inclusive», dont le but est de conduire à un processus de paix



davantage basé sur la consultation en favorisant la participation effective des femmes aux accords de paix. Les Pays-Bas ont soutenu le travail de milliers d'organisations de femmes dans le cadre de la mise en œuvre du programme «Financement du leadership et d'opportunités pour les femmes» (FLOW), qui relevait du deuxième plan d'action concernant la résolution n° 1325. Le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) a mené à bien des programmes spécifiques au Burundi, en Colombie, au Guatemala et au Népal afin d'impliquer les femmes dans toutes les phases de la prévention et de la gestion des conflits ainsi que de protéger les femmes et les filles contre les violences sexuelles et les viols dans les conflits armés.

PROGRÈS ET OBSTACLES DANS LE DOMAINE E: LES FEMMES ET LES CONFLITS ARMÉS

PROGRÈS	OBSTACLES
• L'engagement politique de former le personnel intervenant dans les zones de conflit à l'égalité de genre et aux droits des femmes a été renforcé. • La participation des femmes au maintien de la paix a été renforcée.	• Les engagements en matière de formation à l'égalité de genre sont toujours peu appliqués et à petite échelle. • Les missions diplomatiques et les délégations sont toujours dominées par les hommes. • Seule une faible part de l'aide de l'UE aux États fragiles cible spécifiquement les femmes. • La probabilité que des hommes soient demandeurs d'asile et obtiennent le statut de réfugié est plus élevée que pour les femmes dans l'UE.

La voie à suivre pour l'UE

- Renforcer le degré actuel de sensibilisation aux questions de genre au sein du personnel et améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes dans les milieux diplomatiques et militaires.
- Intégrer une dimension de genre dans les procédures et pratiques et renforcer les compétences en matière d'égalité de genre du personnel de première ligne dans les administrations de l'UE et des États membres qui s'occupent du personnel militaire et diplomatique.
- Multiplier les efforts concernant une participation équilibrée des femmes et des hommes dans les services diplomatiques et militaires.
- Améliorer la qualité et la distribution de l'aide étrangère en accroissant la visibilité et la connaissance des besoins et de la vulnérabilité particulière des femmes dans les situations de conflit (par exemple violence fondée sur le genre).
- Intégrer la dimension de genre et les droits fondamentaux des femmes en tant qu'éléments essentiels du traitement des demandes d'asile.

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) est le centre de connaissances de l'UE sur l'égalité de genre. L'EIGE soutient les responsables politiques et toutes les institutions compétentes dans leurs efforts pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit une réalité pour toutes et tous, en Europe mais aussi au-delà, en leur apportant également une expertise spécifique et des données comparables et fiables sur l'égalité de genre en Europe.

Pour en savoir plus: <http://eige.europa.eu>

Le centre de documentation et de ressources (RDC) de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes est un outil pratique et innovant conçu pour aider à localiser les ressources clés sur l'égalité de genre, faciliter l'échange de connaissances entre les parties intéressées par les politiques et pratiques relatives à l'égalité de genre et offrir un espace de discussion et de débat en ligne.

Pour en savoir plus: <http://eige.europa.eu/content/rdc>



Contact:

Institut européen pour l'égalité
entre les hommes et les femmes
Gedimino pr. 16, LT-01103 Vilnius, LITUANIE
Tél. +370 5215-7444/7400

facebook.com/eige.europa.eu

twitter.com/eurogender

youtube.com/eurogender

<https://eurogender.eige.europa.eu>



ISBN 978-92-9218-565-7

doi:10.2839/26160

MH-04-15-022-FR-N